

ERF Orthez – 1963

• **Décision 30, p. 47 – Peine de mort**

Le Synode

s'inquiète du mépris de la personne humaine qui s'affirme dans l'application de la peine de mort ;

estime qu'aucun argument sérieux ne peut en justifier le maintien ;

demande aux autorités de la République de renoncer à l'exécution des condamnés à mort et de préparer une réforme de la législation abolissant cette sanction.